

## IMPLANTATION DES EQUIPEMENTS ET GESTION DE SERVICES D'UTILITE COLLECTIVE

Les équipements considérés dans ce chapitre couvrent les activités et les services de consommation collective, qui répondent à la fois aux besoins de la vie quotidienne des habitants, des travailleurs et des visiteurs de la Commune ; ainsi que les infrastructures (bâtiments, terrains, etc.) qui les rendent possibles. Il s'agit plus particulièrement des équipements scolaires, de sports et loisirs, des équipements culturels et sociaux ; ainsi que des politiques d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse, des seniors, des personnes handicapées et des équipements de santé.

Ces équipements peuvent être créés à l'initiative des pouvoirs publics, du secteur privé marchand ou associatif, ou en partenariat. Ce chapitre met l'accent sur les équipements communaux, étant donné le faible pouvoir d'action dont dispose la Commune sur la création et la gestion des équipements privés.

Certains équipements enfin sont abordés dans d'autres chapitres : les commerces de proximité sont repris dans l'emploi et les activités économiques, tandis que les espaces verts sont repris dans l'embellissement urbain et le maillage vert.

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

La commune d'Etterbeek, à l'exception de l'Espace Senghor, compte **peu d'infrastructures de niveau régional**. Néanmoins, la présence, à proximité des limites communales, de "gros équipements" aux retombées nationales, tels que les musées du Cinquantenaire, le parc Léopold ou encore la VUB, occasionnent des nuisances dans les quartiers avoisinants, particulièrement en termes de circulation et de stationnement, qu'il convient de minimiser (voir à ce propos les dispositions prises dans le volet mobilité).

### Actions et principes retenus (Carte B2)

L'objectif est d'**améliorer le confort des quartiers**. Pour cela, il faudra veiller à assurer, pour toutes les classes d'âge, une offre suffisante en services, petits équipements, espaces verts, espaces de jeu et de repos, infrastructures sportives et de loisirs, commerces de proximité, bibliothèques, maisons de jeunes,... qui tiennent compte des desiderata des habitants actuels et potentiels.

L'**optimalisation et la rénovation des infrastructures existantes** sera la première mesure envisagée. La possibilité d'étendre la mise à disposition des quartiers des infrastructures scolaires sera également approfondie même si la gestion de ce type de partage est difficile. Enfin, les mesures favorisant l'appropriation des espaces publics par les riverains seront développées, en toile de fond des

propositions d'aménagement suggérées par ailleurs dans d'autres politiques.

Une bonne **information du public** sur les équipements existants à Etterbeek est primordiale. A cet égard, la Commune pourrait envisager de remettre aux nouveaux habitants, lors de leur inscription, une information reprenant l'essentiel des activités, services et équipements de la commune.

S'agissant des **équipements** aux retombées nationales **situés à proximité des limites communales**, il semble primordial que la Commune veille, dans ses contacts avec les communes limitrophes ou avec les instances supérieures, à assurer à sa population une gestion optimale des impacts négatifs de ces infrastructures.

## LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET L'ENSEIGNEMENT (Carte A3)

### Quelques caractéristiques marquantes

La Commune d'Etterbeek compte un grand nombre d'établissements scolaires sur son territoire.

L'**enseignement communal** regroupe 5 écoles maternelles et primaires (groupes scolaires La Farandole/Les Marronniers, La Colombe de la Paix, Claire-Joie, Paradis des Enfants et Les Carrefours) ainsi qu'un établissement secondaire (institut Ernest Richard). Ces écoles sont toutes francophones et totalisent, pour l'année scolaire 2002/2003, 2240 élèves. L'enseignement libre de la communauté française et l'enseignement libre francophone compte lui, 13 écoles (maternelle, primaire et secondaire).

En ce qui concerne l'**enseignement** de la communauté flamande, la Commune compte 5 écoles primaires et une école secondaire.

En 1997 19% des enfants, à Etterbeek, présentaient un **retard scolaire** au niveau de l'enseignement primaire.

Une **aide aux jeunes en difficulté scolaire** est fournie dans le cadre du contrat de Sécurité et de Prévention, par le biais du service de médiation scolaire dont la mission essentielle consiste en la réorientation de jeunes qui ont décroché ou qui ont été exclus de leur école. Par ailleurs, un animateur engagé dans le cadre de ce même contrat est spécifiquement attaché à l'accrochage scolaire.

### Actions et principes retenus (Carte B2)

Au niveau des bâtiments scolaires, la Commune entend poursuivre la rénovation des écoles communales, afin de leur assurer des conditions satisfaisantes d'occupation dans les conditions optimales de sécurité et de confort.

La Commune devra également remédier à l'exiguïté des locaux de l'Académie de musique Jean Absil et de l'Académie des arts et métiers Constantin Meunier.

Dans la mesure du possible, les **jeunes** devraient être **impliqués dans la rénovation des infrastructures qui leur sont destinées**. Ainsi, les travaux de rénovation de l'institut Ernest Richard seront réalisés en partie par des élèves de l'institut par le biais de PTP. La Commune fournira quant à elle les matériaux nécessaires.

Un deuxième axe d'action de la Commune consistera à poursuivre l'amélioration de **la sécurité et du confort aux abords des écoles** initiée dans le cadre de la mise en oeuvre du plan communal de circulation. Ceci implique de :

- poursuivre le programme spécifique d'aménagement de **l'espace public aux abords des écoles** en concertation avec les établissements concernés, les utilisateurs (parents, éducateurs et élèves), les services des transports en commun (STIB et

SNCB) et la police. Des dispositifs spécifiques d'accueil devraient être proposés, comme le stationnement temporaire des parents (type Kiss and ride), les plateaux traversants, l'aménagement de parvis d'entrée avec le mobilier correspondant (aires d'attente, poubelles et éclairage suffisant) ;

- rationaliser les accès et le stationnement aux abords des établissements scolaires.

Par ailleurs le matériel pour l'apprentissage de la sécurité routière par les enfants est créé en collaboration avec la zone de police n°6. Il sera mis à la disposition des écoles.

Au niveau **pédagogique**, la Commune entend créer des activités dans les différents quartiers, axées sur le patrimoine, la culture, l'environnement et les espaces verts OU axées sur la culture, l'environnement, la propreté publique, la mobilité et les espaces verts. Les mesures suivantes sont envisagées :

- lutte contre le décrochage scolaire en partenariat avec le DAS ;
- lutte contre la violence à l'école par toute une série de programmes spécifiques ;
- promotion de l'alphabétisation des parents ;
- rencontre avec des personnes du troisième âge ;
- éveil à la culture générale par la lecture et autres activités culturelles spécifiques

Au niveau de **l'encadrement des enfants et des jeunes et de la prévention du décrochage scolaire**, la Commune continuera privilégier une **approche préventive** dont l'objectif est d'anticiper les problèmes en intervenant dès la manifestation des premiers signes avant-coureurs. Dans cette optique, elle continuera à promouvoir les associations existantes, à savoir :

- l'école des devoirs ECODEV ;
- la cellule de décrochage scolaire ;
- la maison de quartier Chambery ;
- le centre PMS ;
- le centre de Guidance ;
- le Crayon Libéré.

Enfin, un **contrôle alimentaire** devrait être effectué par les services communaux.

## LES EQUIPEMENTS DE SPORT ET DE LOISIRS

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

La nouvelle **piscine communale** a été inaugurée en 2002.

La commune **manque d'infrastructures sportives et récréatives**, notamment de plein air. Pour pallier à ces manques certaines écoles louent leur salle de sport.

La commune loue également des **salles communales** aux particuliers. La demande est grande et la commune ne parvient pas à la satisfaire car les salles disponibles sont peu nombreuses et mal équipées.

La demande émane non seulement de particuliers qui souhaitent une salle pour organiser des fêtes privées mais aussi d'associations ou de groupes qui souhaitent un endroit de rencontre.

### Actions et principes retenus (Carte B2)

En ce qui concerne les **infrastructures existantes**, la politique à mener se traduira par leur rénovation et leur mise en valeur ainsi que par une optimisation de leur accès. Dans cette optique il y a lieu de :

- poursuivre et renforcer la mise à disposition du public de certaines infrastructures scolaires ;
- procéder à la rénovation des locaux situés dans les jardins de Fontenay-sous-Bois. Les travaux comprendront la restructuration de l'espace en salles de dimensions modulables et l'installation d'une buvette. Le fonctionnement de cette salle impliquera par ailleurs la présence d'un gardien à temps plein garant de la sécurité et du respect des horaires.

Dans la mesure de ses moyens financiers et des disponibilités foncières, la Commune procédera à la **création de nouvelles infrastructures sportives et récréatives**. Les infrastructures suivantes sont envisagées :

- un agoraspace dans le parc Keith Haring ;
- un espace récréatif dont la localisation précise doit encore être déterminée (la localisation initialement proposée dans le stade communal n'ayant pas été retenue) ;
- un espace dévolu à la pratique des sports place du Rinsdelle ;
- un espace de jeux dans le jardin de la bibliothèque néerlandophone.

## LES EQUIPEMENTS DE SANTE

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

La Commune d'Etterbeek compte trois établissements hospitaliers importants sur son territoire : la clinique Saint-Michel et la clinique du Parc Léopold sont des établissements privés ; la Fondation Baron Lambert – War Memorial Saint-Joseph fait partie du Centre Hospitalier Etterbeek-Ixelles qui est rattaché au réseau Iris des hôpitaux publics bruxellois.

### Actions et principes retenus (Carte B2)

Aucune politique spécifique à la création d'équipement de santé complémentaire ne semble devoir être mise en place à Etterbeek.

### L'intégration et la cohabitation

Depuis 1991, la commune d'Etterbeek mène une politique préventive globale destinée à réduire la fracture sociale et les facteurs qui amplifient les mécanismes d'échec, d'exclusion, d'insécurité, de racisme et de xénophobie. Il s'agit du programme intitulé « Programme Cohabitation d'Etterbeek ».

Pour ce faire, elle a mis en place progressivement divers outils offrant des services ciblés à la population, dans des matières aussi diverses que la culture, l'accompagnement social, les loisirs et les sports, ...

Cette politique repose également sur des partenariats, avec la Région dans le cadre du programme Intégration Cohabitation Harmonieuse des Communautés locales et l'Etat Fédéral à travers le Fonds d'Impulsion à la Politique de l'Immigration.

Ces actions sont menées au travers de pas moins de 7 associations, coordonnées par la Commune, qui sont reprises parmi d'autres dans les politiques culturelles et sociales ci-dessous.

## LES EQUIPEMENTS CULTURELS

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

Au niveau francophone, l'**Espace Senghor** possède un rayonnement qui dépasse largement les limites de la Commune. Cet espace accueille aussi bien des expositions que des représentations théâtrales ou des spectacles.

Deux **théâtres** sont actifs à Etterbeek. Le théâtre Saint-Michel programme de la musique, de la danse, du théâtre et des expositions. Le théâtre Yvan Baudouin est réputé pour la création de pièces de théâtre contemporaines. Le « Bouche à oreille » est un café-théâtre qui se concentre sur la programmation de théâtre et de musique.

Les activités culturelles néerlandophones sont chapeautées par le **Gemeenschapscentrum De Maalbeek**. Les Etterbeekois profitent également de la proximité du **Gemeenschapscentrum Elzenhof** (commune d'Ixelles) situé avenue de la Couronne ainsi que du campus de la **VUB**. Le service de la culture de la VUB et le **Kultuurkaffee** organisent des événements culturels sur et autour du campus, notamment des concerts, des conférences, des projections de films et des expositions.

Un **plan de politique culturelle néerlandophone 2002-2007** a été élaboré pour la Commune dans le cadre du Décret flamand relatif à la politique culturelle locale et intégrale et de la convention conclue à cette occasion entre la Communauté flamande et la Commission Communautaire flamande.

La Commune compte par ailleurs trois **bibliothèques** publiques francophones et une bibliothèque publique néerlandophone. La bibliothèque communale néerlandophone a récemment aménagé dans de nouveaux locaux avenue d'Auderghem. La bibliothèque communale francophone quant à elle a déménagé au 209/211 avenue de la Chasse dans le courant de l'année 2003.

Un **espace culturel** a été aménagé dans le hall de la **Maison communale**. Il accueille des expositions dont le programme est élaboré conjointement par les Echevinats de la Culture francophone et de la Culture néerlandophone. Par ailleurs, un espace-exposition existe également à la bibliothèque communale néerlandophone.

La Commune a enfin édité en 1998 un **guide culturel d'Etterbeek** qui regroupe des informations succinctes sur le patrimoine immobilier ainsi que sur les associations et activités culturelles (francophones et néerlandophones) présentes à Etterbeek. Il est disponible gratuitement à la maison communale.

Le Centre Culturel d'Etterbeek offre divers services culturels :

- Programme de gestion du temps libre et école des devoirs, destinés aux enfants de 5 à 13 ans, tous les jours de la semaine, sous forme d'ateliers créatifs et d'excursions durant

les vacances scolaires. Ce travail est destiné à fournir à l'enfant les outils de son développement culturel large.

- La Ducasse aux gosses, fête / journée de quartier de la place des Theux, sous forme de projet de développement communautaire, s'adressant aux enfants comme aux parents sous forme d'ateliers créatifs, d'activités sportives, de stand culinaire et de spectacles de plein air, grâce à plusieurs associations.
- Les Rencontres d'ici et d'ailleurs visent à créer des moments et lieux de rencontre entre communautés. Trois week-ends par an, le public peut ainsi découvrir différentes cultures, à travers spectacles, expositions et conférences

### Actions et principes retenus (Carte B2)

La politique en matière d'équipements culturels vise avant tout à **promouvoir les infrastructures existantes** et à favoriser leur accès.

De façon générale, la fréquentation de ces infrastructures par les habitants de la Commune sera encouragée par des moyens tels que des tarifs préférentiels, des opérations spécifiques d'ouverture destinées aux habitants et aux écoles des quartiers voisins, par l'amélioration de la signalisation de ces infrastructures,...

En ce qui concerne plus particulièrement la culture néerlandophone, les mesures suivantes sont envisagées :

- mener des actions au niveau communal afin de promouvoir le *cultuurwaard* de la VGC ;
- mettre sur pied un point d'information général qui diffusera l'offre existante de cours dans la commune et dans les autres communes bruxelloises.

Il faut promouvoir l'ouverture de l'**Académie** de musique Jean Absil et de l'Académie des arts et métiers Constantin Meunier vers l'extérieur en favorisant leur participation à divers événements.

Au niveau des **bibliothèques publiques francophones**, l'objectif est de constituer un véritable réseau de lecture publique à Etterbeek. En ce sens une demande de reclassement de la bibliothèque communale Hergé en catégorie B de la Communauté française a été introduite ; ce qui permettra la subvention de 6 traitements. En outre, il faudrait ajouter aux accords de coopération et de fonctionnement qui existent actuellement entre les 3 bibliothèques francophones un véritable catalogue informatique centralisé dans la perspective d'un catalogue bruxellois centralisé.

La Commune entend promouvoir la fréquentation de la **bibliothèque communale néerlandophone** par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- augmenter le nombre de volontaires en fonction des besoins de la bibliothèque ;
- informatiser la bibliothèque, et ouvrir ses collections en vue d'augmenter l'autonomie des lecteurs. De ce fait la bibliothèque sera également amenée à jouer un rôle dans le projet « e-government » de la Commune ;
- développer une offre multimédia ;
- fournir aux lecteurs une information sur mesure adaptée à leurs besoins ;
- établir une collaboration entre la bibliothèque et le Vlaams Communicatiecentrum en vue d'adapter les collections et la stratégie de communication de la bibliothèque en relation avec les divers POBs bruxellois ;
- constituer un panel de lecteurs qui assistera le bibliothécaire dans sa politique d'achat et dans la promotion des cours ;
- établir une collaboration entre la bibliothèque Hergé et la bibliothèque communale néerlandophone de façon à informer les lecteurs de chacune de ces bibliothèques des collections de l'autre bibliothèque.

La reconnaissance d'une **culture de quartier**, qu'elle se situe au niveau du patrimoine, de groupes spécifiques, de jeunes,... est à encourager.

Une **collaboration intense** entre les échevins en charge respectivement de la Culture néerlandophone et de la Culture francophone sera mise sur pied. Cette collaboration concernera les acteurs et les domaines d'action suivants :

- la bibliothèque Hergé et le centre culturel Espace Senghor dans le domaine de la communication, et également en vue d'adopter un profil commun ;
- les services communaux francophone et néerlandophone de la culture en ce qui concerne la communication et l'organisation d'événements biculturels ;
- les acteurs culturels francophones et néerlandophones en vue du développement de liens de collaboration stratégiques.

La Commune entend promouvoir l'organisation d'**événements bi- et multiculturels**. Elle soutiendra et/ou coordonnera :

- des événements multiculturels dans le cadre du **lien entre villes avec Essaouira** ;
- des événements multiculturels qui visent l'**intégration culturelle de la communauté européenne** ;
- des événements biculturels, en particulier dans le domaine des arts plastiques, de la littérature et de la musique.

Le **plan de politique culturelle néerlandophone** entend promouvoir la culture néerlandophone par une meilleure information de la population, un soutien aux institutions culturelles locales et en favorisant la participation.

Il importe de **mieux informer** les habitants des événements culturels qui se déroulent à Etterbeek par les moyens suivants :

- réserver une page aux acteurs culturels locaux dans le journal communal « La vie etterbeekoise ». Inclure dans le journal un agenda des événements culturels néerlandophones et une information sur ces événements ;
- prévoir sur le site internet communal une page spécifique pour la culture néerlandophone. La totalité de l'offre culturelle y sera largement commentée. Cette page sera conçue comme un objet artistique en soi et sa mise en page sera revue tous les 6 mois. Le site internet comportera également des liens vers tous les sites concernés ;
- diffuser l'information relative aux activités de la bibliothèque communale, de la maison de quartier Chambéry et du gemeenschapscentrum De Maalbeek de façon réciproque dans ces trois institutions ;
- prendre des initiatives afin d'atteindre de nouveaux publics-cibles dans la commune ;
- tenir à jour de façon continue le fichier d'adresses par une collaboration entre les différents acteurs culturels.

Par ailleurs, les Etterbeekoïses doivent être mieux informés des événements culturels qui se déroulent dans la région d'une part, et les habitants de la région des activités culturelles qui se déroulent à Etterbeek d'autre part. Les moyens suivants sont envisagés :

- renforcer la collaboration entre la Commune et le service communication de la Commission Communautaire flamande de façon à assurer une diffusion rapide de l'information dans les deux sens ;
- mettre en place une collaboration entre les communes bruxelloises dans le domaine des stratégies de communication, afin d'assurer une communication correcte des activités culturelles qui se déroulent à Etterbeek dans les autres communes d'une part, et une information correcte des Etterbeekoïses à propos des activités qui se déroulent dans les autres communes bruxelloises d'autre part ;
- instaurer une collaboration entre la Commune et le Cultuurnet Vlaanderen.

La Commune entend encourager les Etterbeekoïses à **s'instruire** dans leur commune. Cet objectif ne concerne pas la formation professionnelle, mais l'apprentissage comme facteur social d'épanouissement personnel. La Commune envisage les mesures suivantes :

- instaurer une **évaluation permanente de l'offre de cours** avec la participation des utilisateurs afin d'adapter l'offre à leurs besoins directs ;
- mener une **politique de communication claire** de l'offre de cours ; et plus particulièrement à destination des groupes-cibles qui sont pour le moment difficilement touchés. Sont plus particulièrement visés : les néerlandophones, les personnes défavorisées, les seniors, les enfants et les jeunes, les francophones, les non-Belges et les étudiants. Cette politique de communication implique l'établissement de liens de collaboration stratégique avec les acteurs concernés.

La Commune cherchera à susciter une **large participation** de la population etterbeekoïse **aux activités culturelles**. Les mesures suivantes sont envisagées :

- faire réaliser une **étude universitaire** sur la participation du public à Etterbeek ;
- élaborer un **règlement communal de subsidiation** des projets à vocation éducative et/ou culturelle proposés par les associations socio-culturelles, notamment les animations de quartier et les fêtes de rue qui présentent une dimension culturelle ;
- organiser, en collaboration avec le service de la culture de la VUB et le service francophone de la culture, un **parcours d'exposition à travers toute la Commune**, dans les rues et dans les quartiers.

La Commune impliquera les **institutions culturelles locales** dans la politique culturelle communale et les soutiendra, par une aide logistique, administrative et financière, dans les domaines suivants :

- les initiatives qui ont un rayonnement régional ;
- les initiatives à destination des jeunes et des seniors ;
- les initiatives orientées vers les quartiers ;
- l'encadrement des associations néerlandophones ;
- la stratégie de communication.

La Commune soutiendra toutes les initiatives dans le domaine de la **production culturelle** par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- fournir un soutien logistique et administratif, en collaboration avec le gemeenschapscentrum, aux associations actives dans le domaine de la production culturelle ;
- fournir un soutien logistique, administratif et au niveau de la communication aux initiatives du gemeenschapscentrum dans le domaine de la production culturelle, comme l'opération « Beeld in Park » ;
- mettre à disposition de jeunes artistes, actifs principalement dans le domaine des arts plastiques, un atelier de façon temporaire.

On cherchera à établir une diversité dans les artistes sélectionnés de façon à stimuler les échanges entre les différents domaines artistiques.

La Commune encouragera la **pratique des arts par les amateurs** par le biais des initiatives suivantes :

- fournir, en collaboration avec le gemeenschapscentrum et l'enseignement artistique à temps partiel, un encadrement sur le plan de la promotion, des infrastructures, de la logistique et de l'administration, en vue de favoriser la pratique des arts par les amateurs ;
- collaborer aux initiatives telles que « la semaine des arts amateurs » organisée par le VCA. La Commune souhaite instaurer une collaboration qui soit orientée sur des projets ;
- soutenir les interactions entre les artistes amateurs et professionnels de la façon suivante :
  - prévoir des possibilités de formation par des artistes professionnels à la demande des associations d'artistes amateurs ;
  - soutenir la production artistique qui est le produit d'une interaction active entre les artistes amateurs et professionnels.
- soutenir les initiatives de l'enseignement artistique à temps partiel et mettre sur pied des initiatives communes avec ces partenaires.

La Commune soutiendra les **festivités du 11 juillet**, ainsi que le gemeenschapscentrum et les associations néerlandophones dans la diffusion de l'information à ce sujet.

La mise en œuvre et l'évaluation du plan de politique de la culture néerlandophone fera l'objet d'une large **participation** de l'ensemble des acteurs concernés :

- différents **groupes de travail** assisteront le coordinateur de la politique culturelle néerlandophone et les services communaux dans la mise en œuvre du plan de politique de la culture néerlandophone :
  - un groupe de travail composé de jeunes ;
  - un groupe de travail réunissant des représentants des associations néerlandophones présentes à Etterbeek, en collaboration avec le gemeenschapscentrum ;
  - un groupe de travail concernant les projets bi- et multiculturels, en collaboration avec le service francophone de la Culture.
- mettre sur pied une **concertation annuelle** entre le service de la Culture néerlandophone et les Conseils d'administration du gemeenschapscentrum, de la bibliothèque et de la maison de quartier Chambéry ;

- organiser un **forum bisannuel** de la politique culturelle néerlandophone dans la commune, organisé par la maison de quartier, la bibliothèque, le gemeenschapscentrum et le service néerlandophone de la Culture ;
- des responsables de la vie associative néerlandophone siégeront dans la Commission Culture de la Commune.

## LES EQUIPEMENTS SOCIAUX

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

Le **C.P.A.S.** est le principal acteur de la politique sociale communale à Etterbeek.

Le **service des Affaires sociales** communal assure une permanence sociale. L'un des problèmes majeurs rencontrés au sein de cette permanence est le logement. Les secteurs tant privés que publics parviennent de moins en moins à répondre à la demande croissante de logements pour les revenus modestes, voire moyens. En outre, dans la plupart des cas, les familles expulsées de leur logement ne trouvent pas à se reloger rapidement.

Depuis 1997, la Commune dispose de **deux logements de transit**, gérés par le CPAS et destinés à accueillir temporairement des personnes en situation d'urgence.

Deux **sociétés de logements sociaux** regroupent **1.466 logements** à Etterbeek. Un tiers de ces logements est géré par Sorelo. Les deux autres tiers sont quant à eux gérés par le Foyer Etterbeekois. Une bonne partie des immeubles de logements sociaux ont été construits dans les années '20 et '30 et nécessitent donc des rénovations lourdes afin de répondre aux critères de confort actuel.

La Commune a récemment créé un **service du Volontariat**. Sa vocation est d'établir un contact entre des personnes isolées ou fragilisées et des bénévoles qui acceptent de consacrer un peu de temps pour leur venir en aide. Les aides proposées sont très diversifiées : petits travaux de réparation, garde d'enfants malades, accompagnement d'enfants à des activités de loisirs, achat de provisions pour des personnes malades, assistance dans le cadre d'une démarche administrative, etc.

La **Maison de quartier Chambéry** a pour objectif de développer, en collaboration avec les habitants du quartier, un travail intégré à destination des enfants, des jeunes, des adultes et des seniors en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Son action se développe selon trois axes : un centre de services, un travail à destination des enfants et des jeunes et un projet de formation professionnelle et de mise à l'emploi.

Par ailleurs, le quartier compris entre la Chasse, la place Saint-Antoine et la place de Theux a été reconnu comme quartier prioritaire par le **Fonds d'Impulsion Sociale** (FIS) de la Commission Communautaire flamande et peut, à ce titre, bénéficier de subsides pour des projets qui visent le développement social du quartier. La récente rénovation de l'arrière de la Maison de quartier Chambéry en vue d'accroître l'espace disponible s'inscrit dans le cadre de cette politique.

### Actions et principes retenus (Carte B2)

L'essentiel de la **lutte contre la pauvreté** doit passer par le renforcement, au niveau régional, des mécanismes de solidarité entre les différentes communes. Etterbeek étant une commune particulièrement fragilisée, son **CPAS** devrait pouvoir bénéficier d'aides substantielles afin de mener à bien l'ensemble de ses missions et de ses projets.

Par ailleurs, de nouveaux projets seront développés dans le cadre du **Fonds d'Impulsion Sociale** pour le quartier concerné. La collaboration de l'Administration communale et du C.P.A.S. à ces projets sera encouragée.

La **collaboration entre la Maison de quartier Chambéry et la Commune** sera renforcée.

Afin de pallier au problème de logements la Commune compte d'une part poursuivre la création de **logements de transit**. Un nouvel appartement de ce type est prévu dans le projet de maison d'accueil pour personnes âgées et personnes seules réalisé par la régie foncière en collaboration avec l'a.s.b.l. Abbeyfield Belgium.

D'autre part, la Commune envisage la création ou la participation à une **agence immobilière sociale** (A.I.S.) dont la mission sera de mettre en location à prix réduits des logements appartenant à des propriétaires privés.

Afin d'améliorer l'accompagnement des personnes qui le demandent, la Commune pourrait envisager la publication d'un **guide social** qui reprendrait les références de tous acteurs sociaux communaux et régionaux. Cette publication pourrait se faire avec l'aide de l'ensemble des partenaires sociaux à Etterbeek : le CPAS, l'ALE, la MLE, le contrat de sécurité.

Il est primordial d'assurer plus que jamais la **cohabitation** des populations sociales et culturelles différentes.

A ce niveau, l'essentiel est sans aucun doute de créer et de renforcer les **liens sociaux entre les habitants**, d'augmenter la convivialité.

La Commune entend renforcer la **vie associative néerlandophone** par la promotion du bénévolat. Dans ce domaine, les mesures suivantes sont envisagées :

- participer au débat de la VGC sur l'avenir et la valorisation des bénévoles ;
- valoriser les seniors comme bénévoles potentiels possédant une large expérience ;
- organiser une activité communale bisannuelle qui s'adressera spécifiquement aux bénévoles ;
- suivre les initiatives et les objectifs politiques de la VGC et du service des bénévoles.

En ce qui concerne, plus particulièrement, la culture française diverses mesures sont envisagées.

Elles touchent à la mise sur pieds d'évènements visant à valoriser le travail artistique réalisé par cette communauté, soit d'initiative, soit dans le cadre de partenariats instaurés au niveau local ou communautaire telle que :

- s'associer à :
  - la mise sur pieds de la Fête de la Communauté française qui se concrétise habituellement dans le cadre d'une collaboration instaurée avec le centre culturel/Espace Senghor et la bibliothèque Hergé ;
  - au Centre d'Art contemporain pour la programmation d'une série d'expositions de grande qualité dans le hall de la Maison communale ; l'objectif étant de rapprocher l'art du citoyen et est attentif à toutes les initiatives qui sont prises dans le but de faire vivre l'Art dans la Ville. Des projets comme l'installation d'une sculpture de Charlotte Marchal place Saint-Pierre en collaboration avec l'Institut technique René Piret rencontrent les préoccupations du département culturel ;
- prendre soin de diffuser toutes les initiatives prises par la communauté française de manière à ce qu'émergent au niveau local de nouveaux projets. C'est le cas par exemple d'opération comme la Fureur de lire ou des projets « Anim'action » soutenus par la Cocof qui visent à mettre en relation des écoles, une structure culturelle locale et des artistes.
- s'intéresser aux synergies développées entre le centre culturel et le réseau d'enseignement communal ayant pour objectif de provoquer une rencontre entre les publics scolaires et les nombreux artistes venant de tous horizons qui sont invités à l'Espace Senghor de manière à encourager le développement d'une politique interculturelle. Elle veille à ce que des collaborations s'instaurent entre l'Académie Jean Absil et l'Académie Constantin Meunier et le Centre Culturel
- soutenir des initiatives prises dans le cadre des relations nord-sud et le travail réalisé à l'occasion de la Zinneke Parade et est l'intermédiaire entre les services techniques et les organisateurs de cette manifestation.
- participer, au sein de son centre culturel, à un travail de concertation locale puisque l'ensemble des associations culturelles et socio-culturelles qui ont leur siège à Etterbeek y sont représentées.
- faire mieux connaître par les habitants de la commune, via la Vie Etterbeekoise et le site internet communal, toutes les mesures prises dans ce domaine et renforcer la proximité entre les différents établissements culturels de la commune et les etterbeekoïses ;
- répondre aux propositions de coordination proposées par la Commission Communautaire française aux échevins de la culture

Sur ces bases qui touchent à la fois à des problématiques de citoyenneté et de diffusion culturelle, un certain nombre de mesures devront être prises essentiellement dans le domaine de la diffusion de l'information au niveau local.

## L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

Au niveau de la population, on constate que **les couples avec enfants quittent souvent** la commune d'Etterbeek.

En matière de **petite enfance** :

- En 1997, les enfants âgés de 0 à 2 ans constituaient 3,9% de la population d'Etterbeek ;
- A cette époque environ 500 places d'accueil étaient disponibles pour les enfants à Etterbeek ;
- D'après le rapport de l'Observatoire de l'Enfant datant de 1997, les structures d'accueil présentes sur le territoire communal d'Etterbeek ne couvrent que 68% des besoins en matière d'accueil de la petite enfance ;

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse, la Commune a récemment créé la **Maison des enfants**.

Le Conseil communal a voté, en sa séance du 10 février 2003, la création d'un **Conseil Consultatif des Jeunes**.

La Commune a par ailleurs récemment procédé à la rénovation de la **maison des jeunes**. Elle propose aux jeunes francophones un éventail d'activités culturelles, pédagogiques, récréatives et sportives valorisant toutes formes d'expression, l'émergence d'initiatives individuelles ou de groupe, ainsi que leur épanouissement et leur émancipation. Son action est multiple :

- Activités éducatives : divertissements, sports, formation, activités créatives, rencontres-débats, soirées thématiques,...
- Ecole des devoirs pour les élèves du secondaire
- Snack social, en place depuis janvier 2003, impliquant plus activement les jeunes dans la gestion du projet
- Permanences sociales
- Journal destiné aux 16-25 ans
- Conseil des jeunes, favorisant l'apprentissage à la citoyenneté et la démocratie

Parmi les réalisations 2003, on peut noter spécialement :

- Le « **Guide social d'Etterbeek** », devant favoriser la connaissance mutuelle et la transversalité entre les différents dispositifs existants sur la commune
- Un **Cahier de Charge communal** devant identifier les priorités d'actions d'intégration sociale dans la commune
- Des groupes de travail constitués des animateurs en vue d'échanger les expériences de terrain, trois fois par an ainsi qu'une rencontre d'été
- Des groupes de réflexion spécifiques à la coordination des écoles des devoirs

- Des outils pédagogiques à disposition du secteur associatif.

Au niveau néerlandophone, la politique communale s'inscrit dans le cadre du « **plan annuel de la politique de la jeunesse** » de la **Commission Communautaire flamande**.

Il **n'existe pas**, à l'heure actuelle, **d'associations néerlandophones de jeunes à Etterbeek**. Seuls le gemeenschapscentrum De Maalbeek, de par ses spectacles scolaires et son action éducative, et la maison de quartier Chambéry, de par son travail avec les enfants et les adolescents, s'adressent directement aux jeunes Etterbeekoïses néerlandophones.

**8 animateurs culturels et sportifs** ont été engagés dans le cadre du contrat de Sécurité et de Prévention. Ils organisent des activités (karaté, théâtre, hip hop, break dance, etc.) majoritairement fréquentées par les jeunes des ensembles de logements sociaux. Les animateurs sont cependant confrontés à un manque de locaux et d'infrastructures qui permettraient le développement des activités qu'ils proposent aux jeunes.

Les deux sociétés de logements sociaux présentes à Etterbeek ont également engagé un **animateur social** en vue d'organiser des activités à destination des enfants et des adolescents. Il travaille en collaboration avec les animateurs engagés dans le cadre du contrat de sécurité et de prévention.

Il y a une carence en matière **d'équipements pour les jeunes**.

#### Actions et principes retenus (Carte B2)

Les parents doivent se sentir soutenus dans leur choix de vivre dans une commune de première couronne. Pour ce faire, il importe de :

- veiller à la **diffusion des actions** (revues, prospectus,...) de **l'Observatoire de l'Enfant**. Cette diffusion se fera à partir de divers points stratégiques : crèches, écoles, CPAS,... ;
- réinstaurer une **commission consultative des familles** ;
- instaurer une **collaboration avec la ligue des familles** ;
- disposer d'une **assistante sociale** pour aider, orienter les familles.

La Commune poursuit sa politique de soutien à tout projet visant à **créer des places d'accueil pour la petite enfance**.

- veiller à ce qu'une vingtaine de places soient réservées aux enfants etterbeekoïses au cas où la nouvelle crèche européenne s'installerait dans la commune ;
- créer un préguardiennat rue Beckers 117 qui fera partie du groupe scolaire Claire-Joie ;

- construire un troisième pavillon pour le préguardiennat du groupe scolaire Colombe de la Paix ;
- réaliser une étude sur la faisabilité, la réalisation et l'organisation d'une crèche communale néerlandophone.

Par ailleurs la Commune sera attentive à la **qualité de l'accueil** de la petite enfance par les actions suivantes :

- permettre aux puéricultrices de suivre des formations adéquates ;
- réserver un accueil de qualité aux parents en répondant aux questions qu'ils se posent sur la vaccination, les consultations ONE, les allocations familiales, les primes de naissance, etc.
- permettre aux parents une meilleure participation dans la vie de leurs enfants au sein de la crèche ;
- offrir aux enfants des préguardiennats un cadre de vie plus attractif grâce à des activités organisées à l'extérieur du milieu habituel.

La Commune veillera également à **rendre l'espace public accueillant et plus sûr pour les enfants** ; ce qui implique de :

- poursuivre l'application du plan communal de circulation et de stationnement ;
- poursuivre le programme spécifique d'aménagement de l'espace public aux abords des écoles.

Dans cet esprit, une motion visant à réserver certaines rues aux jeux des enfants pendant les vacances scolaires a été adoptée en séance du Conseil communal du 24 juin 2002. Le Conseil en mobilité de la Commune doit encore déterminer quelles rues pourront faire l'objet de cette mesure.

Par ailleurs, la Commune envisage la création d'un service de **garde d'enfants malades** pour les moins de 12 ans.

En ce qui concerne **l'accueil des jeunes**, il est indispensable de mener des actions afin de permettre aux jeunes de "s'ouvrir" sur la commune et de s'exprimer sous peine de voir s'accroître, notamment, les conflits dans les espaces publics. Les mesures suivantes seront envisagées :

- réaliser un sondage auprès des jeunes de la Commune de 12 à 20 ans sur leurs attentes ;
- publier un bulletin d'information trimestriel rédigé par le service jeunesse, la MDJ et le service de presse ;
- instaurer un forum des jeunes ;
- organiser une fête de la jeunesse.

La Commune mènera par ailleurs une politique d'accueil des **jeunes néerlandophones**. Cette politique implique les actions suivantes :

- soutenir les initiatives du gemeenschapscentrum et de la maison de quartier dans le domaine de la culture ;
- élargir les séances de lecture publique mensuelles à une programmation du samedi après-midi comportant de la lecture publique et d'autres activités, en collaboration avec les écoles etterbeekoïses, le service de la culture, le gemeenschapscentrum De Maalbeek et la maison de quartier Chambéry ;
- donner une voix aux jeunes dans la politique culturelle en mettant sur pied un groupe de travail de jeunes en collaboration avec le gemeenschapscentrum et la maison de quartier ;
- soutenir les initiatives prises dans le cadre de la politique de la jeunesse de la VGC, et en particulier les initiatives des centres de jeunes bruxellois, de l'a.s.b.l. Jeugd en Stad, et het Vertoog ;
- soutenir les initiatives de l'a.s.b.l. Netwerk Kindvriendelijke Steden ;
- collaborer avec l'a.s.b.l. Foyer (Schaerbeek) à des projets socio-artistiques avec les jeunes ;
- impliquer les écoles primaires et secondaires dans l'élaboration de projets à destination des enfants et des jeunes. A terme les écoles deviendront des partenaires de la politique culturelle.

Par ailleurs, dans la mesure de ses moyens financiers, la Commune cherchera à **combler le manque d'infrastructures à destination des jeunes**. Les mesures suivantes seront envisagées :

- envisager la création d'une "maison de libre expression" cogérée par la Commune (mise à disposition de locaux) et les jeunes eux-mêmes (encadrés par des artistes) ;
- développer de nouvelles infrastructures sportives : piste roller, agoraspace.

La Commune intensifiera la **diffusion des activités culturelles** à l'égard des jeunes d'Etterbeek.

En terme d'**organisation**, il y a lieu de :

- mettre en place une véritable coordination entre le monde de associatif, la Commune, la Communauté Française et le Vlaamse Gemeenschapscommissie autour du thème des Jeunes à Etterbeek ;
- instaurer une collaboration étroite avec les animateurs du Contrat de sécurité et les animateurs du programme de cohésion sociale développé sur les sites de logements sociaux ;
- impliquer les différents acteurs communaux (entreprises, commerçants, ...) dans l'élaboration de projets à l'égard des jeunes.

Diverses autres mesures d'accompagnement social sont également mises en place par la commune, à travers d'asbl spécialisées. Il s'agit de :

- **Samarcande**, qui offre un service d'aide aux jeunes en milieu ouvert qui offre un accompagnement social aux jeunes de 9 à 18 ans. Elle réalise pour ce faire un travail communautaire au sein d'un quartier et de l'ensemble de la commune, favorisant ainsi les liens entre les habitants et les acteurs qui la composent, grâce à diverses activités à caractère culturel et pédagogique.
- Le **Centre Psycho-Etterbeek** offre un encadrement méthodologique fondé sur les approches systémiques et ethno-psychologiques, à disposition de la communauté éducative, des parents et des opérateurs sociaux et associatifs de la commune. Cette action permet un transfert d'un complément d'outil de travail, le tissage d'un réseau de solidarité et l'entretien des ressources humaines.
- Le **Centre de Guidance** offre deux types de services :
  1. Un accompagnement logopédique à l'école « La Farandole » destiné essentiellement au premier degré de l'enseignement fondamental, en collaboration étroite avec les enseignants, le PMS et les parents, ciblant les élèves fragilisés. Ils sont ainsi aidés dans leur classe ou sous forme de suivi individuel grâce à la mise en place d'activités spécifiques.
  2. L'Atelier méthodologique est centré sur une méthode de travail liée aux ressources spécifiques de chaque jeune. Son objectif est de déterminer les types de difficultés et de carences, et de renforcer l'acquisition de méthodes de travail afin d'augmenter leurs chances de réussite scolaire.
- **La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente** accueille les parents à l'école « Claire-Joie » en section maternelle, en vue de faciliter le dialogue avec les enseignants et les parents, en abordant différents thèmes tels que la santé et le vécu des enfants en classe. La animations sont assurées en classes maternelles et primaires, avec pour objectif la socialisation et l'intégration des enfants par l'éveil artistique et l'expression individuelle et collective : cours de théâtre, atelier ludothèque, atelier jeux,
- **D'organiser différentes festivités pour les jeunes** ayant chacune un public « cible ». La « Fête des Enfants » destinée aux 3-12 ans et une fête des Ados pour les 14-18 ans. De plus, une activité plus culturelle est organisée en collaboration avec la Ligue des Familles et porte le nom de « Place aux Enfants » (10-12 ans) (visite musées, théâtres, artisans....)

...

## LES SENIORS

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

En matière de **maisons de repos et de soins**, Etterbeek comptait **681 lits** au 31 décembre 2001.

Un nouveau **home communal** de 120 lits a été inauguré en 2003. Il abrite également un centre d'accueil de jour pour les seniors qui ne séjournent pas en maison de repos ainsi qu'un service d'accueil pour personnes âgées souffrant de troubles mentaux. Il héberge, dans un premier temps, les occupants de la Fondation Jourdan dont la rénovation est prévue à court terme.

### Actions et principes retenus (Carte B2)

La Commune entend poursuivre sa politique d'augmentation et de diversification des **logements destinés aux seniors**.

La Régie foncière a récemment acquis trois immeubles mitoyens et y a créé, en collaboration avec l'**A.S.B.L. Abbeyfield Belgium**, 8 logements, des espaces communautaires et un jardin privatif destinés à des personnes âgées autonomes et à des personnes souffrant de solitude.

Par ailleurs, la Commune continuera à assurer le bien-être des seniors en leur proposant des **activités de loisirs de qualité** et en améliorant les **services communaux** qui leur sont destinés. Dans cet ordre d'idées les mesures suivantes sont plus particulièrement envisagées :

- créer un **service info seniors** servant de relais entre les différentes administrations ;
- mettre sur pied une **structure « espace-rencontre »** permettant de rompre l'isolement des personnes âgées ;
- créer une **antenne d'écoute** à laquelle les personnes âgées pourraient s'adresser lorsqu'elles se trouvent dans des situations difficiles à gérer ;
- favoriser l'**intégration des seniors au sein des académies** de musique et des arts et métiers ;
- dépister et valoriser l'expérience des seniors par le biais du **bénévolat** et de la participation. Une concertation entre les services concernés et les associations de seniors sera mise sur pied pour développer l'offre de bénévoles ;
- valoriser l'association néerlandophone des seniors par une collaboration axée sur des projets avec la commune, la bibliothèque, la maison de quartier et le gemeenschapscentrum ;
- organiser l'après-midi des activités à destination d'une large couche de la population néerlandophone (seniors, chômeurs et personnes défavorisées) en collaboration avec la maison de quartier et le gemeenschapscentrum

La commune, titulaire d'un Service Télé-Secours d'Etterbeek, créé en faveur des personnes âgées et isolées ou handicapées, pourra bénéficier de toutes les structures assurant la télé-vigilance et éventuellement d'autres services mis sur pied par l'ASBL Télé-Secours.

## ACCUEIL ET PRISE EN COMPTE DES PERSONNES HANDICAPEES

### Quelques caractéristiques marquantes (Carte A3)

Dans le cadre de sa politique sociale, la Commune apporte son soutien à diverses initiatives ayant pour objectif d'offrir des **logements adaptés aux personnes handicapées**.

Les Trois Pommiers offrent un toit et des perspectives de réinsertion sociale à des personnes fragilisées : jeunes mères en difficulté accompagnées de leur(s) enfant(s), handicapés mentaux légers, seniors dépendants, etc.

Par ailleurs un permis a été délivré pour la construction d'un **centre de jour pour handicapés mentaux** (1.000 m<sup>2</sup>) et de **deux maisons unifamiliales spécialement adaptées** rue de Chambéry. La Commune, via la Régie foncière, construira les deux maisons tandis que l'asbl "l'Arche" construira le centre de jour.

Le Conseil Communal a également approuvé la création d'un **conseil consultatif de l'aide aux personnes handicapées**. Ce conseil consultatif aura pour mission de faire des propositions destinées à favoriser le développement d'une politique globale pour les personnes handicapées dans des domaines aussi variés que la construction et la rénovation de bâtiments, la mobilité, le logement, l'intégration scolaire, l'emploi, les loisirs, etc.

La Commune enfin a inscrit un montant de 12.500 € à son budget 2003 en vue d'acquiescer des **chèques-taxi**. Ceux-ci seront destinés à payer, en tout ou partie, les déplacements de personnes moins valides.

### Actions et principes retenus (Carte B2)

La Commune poursuivra l'**adaptation** de l'ensemble des **bâtiments communaux** aux personnes à mobilité réduite.

Afin de promouvoir l'**insertion des personnes handicapées** dans la société, la Commune envisage la création d'un cyber-espace en collaboration avec l'a.s.b.l. Handiplus. Cet espace devrait être accessible à tous et permettre ainsi la sensibilisation du grand public aux difficultés rencontrées par les personnes moins valides dans leur vie quotidienne.